

2026/265
DECRET N° _____ DU 03 AOUT 2026

PORTANT NOMINATION DU COMMANDANT DE LA GARDE PRESIDENTIELLE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

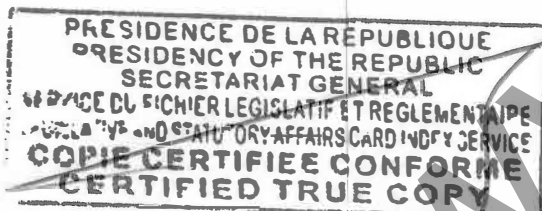
- Vu La Constitution ;
Vu La Loi n°80/12 du 14 juillet 1980 portant statut général des militaires ;
Vu Le Décret n°2011/412 du 09 décembre 2011 portant organisation de la Présidence de la République ;
Vu Le Décret n°2011/235 du 18 juillet 2011 portant réorganisation de la garde Présidentielle ;
Vu Le Décret n° _____ du 03 AOUT 2026 portant promotion de certains Colonels au grade de Général de Brigade,

DECRETE :

Article 1^{er} : Le Général de Brigade **BEKO'O ABONDO Raymond Jean Charles** est, à compter de la date de signature du présent Décret, nommé Commandant de la Garde Présidentielle.

Article 2 : L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent Décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-



Yaoundé, le 03 AOUT 2026

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

